



Separation concubin reoccupation d'une maison achetée en commun

Par **legeais**, le **15/04/2009** à **07:45**

Bonjour,

Achat d'une maison en 1988, emprunt jusqu'en Juin 2008
séparation en 2000

Location de la maison pour finir de payer l'emprunt.

Loyer (sous évalué ,officiellement sur le contrat de location :457,35€ pour une maison à La Baule de 3 chambres, 2 salles de bain sur un terrain de 800m2) et perçus exclusivement par monsieur depuis 2000.

Contrat de location signé exclusivement par monsieur.

Remboursement emprunt terminé depuis juin 2008 mais monsieur garde tous les loyers pour se rembourser de la différence entre le loyer et les remboursements d'emprunt(654€...!) et autres taxes foncières depuis 9 ans

Madame,59 ans,à la fin du bail du locataire en décembre 2011,veut occuper la maison mais n'a pas les moyens de racheter sa part et donc paierait une indemnité d'occupation .

Comment procéder?

Tous nos remerciements pour vos réponses.

Par **Upsilon**, le **15/04/2009** à **12:34**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Afin d'éviter de partir dans des réponses longues et techniques, je voudrais d'abord cerner votre but.

Voulez vous obtenir la moitié de la maison ? (mettre fin à l'indivision, racheter la part de Monsieur ?)

Voulez vous, dans cette optique, tenter de prouver que vous disposez d'une créance contre lui pour diminuer un peu le prix de rachat de sa part ?

Ou voulez vous simplement laisser les choses en l'état, habiter dans les lieux contre une indemnité ?

Par **legeais**, le **15/04/2009** à **13:46**

Upsilon

Voir ses messages

Superviseur :

- Droit civil & fa.

Inscrit : 24/07/2007

Messages : 667

Le 15/04/2009 12:34

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Afin d'éviter de partir dans des réponses longues et techniques, je voudrais d'abord cerner votre but.

Voulez vous obtenir la moitié de la maison ? (mettre fin à l'indivision, racheter la part de Monsieur ?)

Voulez vous, dans cette optique, tenter de prouver que vous disposez d'une créance contre lui pour diminuer un peu le prix de rachat de sa part ?

Ou voulez vous simplement laisser les choses en l'état, habiter dans les lieux contre une indemnité ?

Ps : Si vous avez la moindre question n'hésitez pas !

Par **legeais**, le **15/04/2009** à **13:48**

je veux simplement laisser les choses en l'état, habiter dans les lieux contre une indemnité.